

La tradition ecclésiale

La référence à la Tradition remonte aux premiers siècles du christianisme – plus précisément au moment où, les Apôtres finissant leur vie en ce monde, s'est posé le problème de la transmission du « dépôt » que leur avait légué le Christ¹ – et les Pères de l'Église font de cette référence un usage abondant.

1. Ébauche de définition.

Le mot « tradition » vient du verbe latin *tradere*, qui signifie « faire passer à un autre », « transmettre », ou encore « confier à quelqu'un ». Le mot grec correspondant est *paradosis* ; il vient du verbe *paradidōmi* qui signifie : « confier à quelqu'un », « remettre par succession », « transmettre », « livrer à la postérité ». La tradition en général, c'est donc ce qui nous a été transmis par nos prédécesseurs et qui nous a été confié par eux, dans le but que nous le gardions précieusement, puis que nous le transmettions à notre tour, un peu comme le « témoin » dans une course de relais.

Mais nous voyons ici plusieurs problèmes : ce qui a été transmis peut être de nature et de qualité variable, et la transmission peut avoir dans le temps une origine plus ou moins lointaine².

1. Cf. G. FLOROVSKY, « The Authority of the Ancient Councils and the Tradition of the Fathers », dans *Bible, Church, Tradition: An Eastern Orthodox View*, Belmont, 1972, p. 101.

2. On peut, pour mieux comprendre cette difficulté, prendre un exemple dans le catholicisme, où le courant traditionaliste se réclame de la Tradition, notamment dans sa volonté de conserver la messe de saint Pie V. Or la plupart

2. Les critères de l'universalité, de l'antiquité et du consentement général.

On peut, pour surmonter cette difficulté, avancer plusieurs critères permettant de définir ce qui, concernant la foi (à laquelle, dans l'Église, s'applique prioritairement la notion de Tradition), est authentiquement traditionnel. Ces critères ont été présentés au V^e siècle par saint Vincent de Lérins, et ont été reçus par l'Église au cours des V^e et VI^e siècles et restent de nos jours communément admis. Il s'agit de l'universalité, de l'antiquité, et du consentement général : « dans l'Église catholique elle-même, écrit Vincent de Lérins, il faut veiller soigneusement à s'en tenir à ce qui a été cru partout, et toujours, et par tous³. »

a) Le premier critère, celui de l'universalité dans l'espace, pose qu'une conception théologique, pour qu'elle soit reconnue comme appartenant à la foi traditionnelle de l'Église et non comme une théorie privée d'un homme, d'un groupe particulier ou d'une école, ou comme une innovation, corresponde à la confession de « toutes les Églises » lesquelles, selon la parole de saint Grégoire le Grand, ne font qu'une seule Église universelle répandue dans le monde⁴, de laquelle seule rayonne la Vérité⁵.

b) Le deuxième critère est celui de l'antiquité : la foi authentique correspond, selon l'expression de saint Vincent de Lérins, à « ce qu'ont jadis proclamé nos pieux ancêtres et nos Pères⁶ ». L'usage des hérétiques est au contraire, comme le note saint Grégoire le Grand, de « proposer comme quelque chose de

des traditions que veulent conserver les traditionalistes remontent au concile de Trente, c'est-à-dire au XVI^e siècle seulement, et la messe de saint Pie V, qu'ils considèrent comme une référence absolue, est en réalité assez éloignée de la messe romaine des premiers siècles qui seule pourrait légitimement revendiquer le qualificatif de traditionnel. On pourrait évidemment trouver aussi, au sein des Églises orthodoxes locales, des traditions particulières et relativement récentes auxquelles est accordé à tort un caractère absolu et intangible.

3. « In ipsa item catholica ecclesia, magnopere curandum est ut id teneamus quod ubique, quod semper, quod ab omnibus creditum est » (*Commonitorium*, II, 5).

4. Cf. *Morales sur Job*, XVII, 29, 43. Cette conception était déjà celle de saint Irénée de Lyon.

5. Cf. *Morales sur Job*, XXXV, 8, 13.

6. *Commonitorium*, II, 6.

nouveau ce qui n'est pas contenu dans les anciens livres des anciens Pères⁷ ». Saint Maxime le Confesseur note également que l'hérésie est toujours une innovation.

Ce critère de l'universalité dans le temps doit être considéré en complémentarité avec celui de l'universalité dans l'espace, et les deux se garantissent en quelque sorte mutuellement. Car, par exemple, certaines hérésies comme l'arianisme ou le monothélisme furent à une certaine époque partout répandues, mais n'exprimaient pas la foi que l'Église avait eue de tout temps. Inversement des conceptions anciennes ne purent être reconnues comme traditionnelles, pour la raison qu'elles n'avaient pas été reçues par toutes les Églises.

c) Le troisième critère est celui du consensus. Il est appliqué à la position des Pères (on parle de *consensus Patrum*) : appartient à la Tradition ce qui fait l'objet d'un accord de la part sinon de tous, du moins de la majorité des Pères, comme le note saint Vincent de Lérins : « nous faisons nôtres les opinions de tous – ou presque tous – les évêques et docteurs⁸ ». Cela signifie qu'une opinion particulière d'un Père qui s'écarte de la conception qui est celle de la plupart des autres Pères peut ne pas être reçue (comme c'est le cas par exemple de la théorie d'Origène sur la préexistence des âmes ou de l'opinion de saint Grégoire de Nysse sur l'apocatastase).

Ce critère appartient aussi, *ipso facto*, aux conciles, puisque, comme le note saint Grégoire le Grand, « ils ont été constitués par un consensus universel⁹ ». Ce qui donc est admis par un concile confirmé par l'Église¹⁰ doit être admis comme conforme à la Tradition, et ce qui est rejeté ou condamné par un tel concile doit l'être aussi comme non conforme à la Tradition.

Le critère du consensus est invoqué en ces termes par saint Jean Cassien dans son traité contre Nestorius :

Le consentement de tous devrait donc, à lui seul maintenant, abattre l'hérésie, car une vérité incontestée devient manifeste par l'autorité de l'ensemble, et l'ordre est parfait là où personne n'est d'un avis dif-

7. *Morales sur Job*, XVIII, 26, 39.

8. *Commonitorium*, II, 6.

9. *Lettres*, I, 24.

10. Rappelons qu'un concile n'a pas par lui-même une valeur absolue, mais n'acquiert sa valeur que par le fait d'être reçu par l'Église (voir le chapitre précédent).

férent. C'est pourquoi, si quelqu'un s'entête à être d'un avis contraire, sa prise de position, de prime abord, ne doit pas plus être écoutée que sa perversité échapper à la condamnation. Est en effet préjugé coupable celui qui s'en prend au jugement commun, et n'a aucun droit d'être écouté celui qui ébranle l'ordre admis par tous. Une fois la vérité reconnue par tous, tout ce qui va à l'encontre de cela doit être par le fait même immédiatement tenu pour fausseté, car c'est être en désaccord avec la vérité¹¹.

Le *consensus Patrum* est le meilleur critère de la vérité selon saint Maxime le Confesseur qui a l'habitude d'opposer à ses adversaires « une masse de témoignages », ou « ce que les Pères nous ont lumineusement rapporté, telle une nuée de témoins, infiniment nombreuse¹² » (cf. He 12, 1), ou encore la « vérité devenue manifeste, embrassant les confins du monde habité, par la voix des Pères, ses hérauts [...], partout et de tous confessée avec force, dans la foi orthodoxe prêchée par eux¹³ ».

Le consensus doit être évidemment non seulement synchrone, mais diachronique, c'est-à-dire vérifié non seulement à un moment du temps, mais aussi par rapport au passé. Le critère du consensus doit donc être considéré en corrélation avec celui de l'antiquité car, comme nous l'avons déjà remarqué, il est arrivé dans l'histoire que le consensus à un moment donné du temps se fasse sur l'erreur (ce fut le cas à l'époque de l'arianisme ou du monoénergisme et du monothélisme par exemple) et que la vérité dogmatique à ce moment n'ait été gardée que par quelques chrétiens (saint Athanase dans le premier cas, saint Maxime dans le second), lesquels pouvaient cependant se réclamer du consensus qui avait prévalu antérieurement.

3. Les trois piliers de la Tradition : l'Écriture, les Pères et les conciles.

Les critères précédents renvoient à l'enseignement de l'Écriture, des Pères et des conciles, qui, comme l'a montré le P. Georges Florovsky, peuvent être considérés comme les trois

11. *Traité de l'Incarnation*, I, vi, 2.

12. *Opuscules théologiques et polémiques*, 15, PG 91, 169A.

13. *Ibid.*, 7, PG 91, 73B.

piliers de la Tradition. Ils sont souvent invoqués ensemble par les Pères. Par exemple, saint Maxime commence ainsi l'un de ses exposés : « D'après la sainte Écriture, l'Ancien et le Nouveau Testament, d'après les saints Docteurs et les Conciles, nous apprenons que...¹⁴ »

a) L'Écriture reste le fondement premier, la base de la Tradition. Ainsi saint Nil Sorsky dit à ses disciples :

Nous n'avons qu'un seul Maître, Jésus-Christ, Fils de Dieu, qui nous a fait don des Divines Écritures, et les saints Apôtres et les saints Pères les ont enseignées et les enseignent au genre humain pour le mener au salut [...]. Quant à moi, je ne suis l'auteur d'aucun bien, mais je dis seulement les Divines Écritures à ceux qui les reçoivent et veulent être sauvés¹⁵.

Ce fondement aurait pu rester exclusif (comme il l'est ici dans la pratique de saint Nil) si des incompréhensions, des mésinterprétations et des hérésies n'étaient apparues dans l'Église, qui très tôt – c'est-à-dire dès la fin de la vie des Apôtres, qui avaient reçu du Christ Lui-même la façon correcte de comprendre Ses paroles – ont rendu nécessaires d'autres critères pour juger de l'interprétation des Écritures.

b) C'est ainsi qu'est apparue la référence aux Pères en tant que successeurs des Apôtres – car les Pères, avant de désigner tous les écrivains ecclésiastiques d'importance, ont d'abord désigné les évêques reconnus dans l'Église comme des maîtres et témoins de foi¹⁶.

On trouve chez saint Maxime le Confesseur, par exemple, de nombreuses remarques sur l'importance des Pères comme fondement essentiel de la Tradition. Sa position est très caractéristique, à tel point que dans le chapitre de sa volumineuse somme sur « la Tradition chrétienne », dans le chapitre consacré à

14. *Relatio motionis*, CCSG 39, p. 37. Voir aussi S. ATHANASE D'ALEXANDRIE : « Regardons cette tradition même, cet enseignement et cette foi de l'Église catholique depuis son début, donnés par le Seigneur, prêchés par les Apôtres et préservés par les Pères. C'est sur cela que repose l'Église » (*Lettres à Sérapion*, I, 28).

15. *Instruction aux disciples*.

16. Voir G. FLOROVSKY, « The Authority of the Ancient Councils and the Tradition of the Fathers », dans *Bible, Church, Tradition: An Eastern Orthodox View*, Belmont, 1972, p. 101-102 ; « The Function of Tradition in the Ancient Church », *ibid.*, p. 75-76.

l'autorité des Pères, Jaroslav Pelikan prend comme exemple saint Maxime¹⁷.

Ce dernier témoigne en effet partout de son souci de suivre les Pères, de penser et de s'exprimer en harmonie avec eux, et de montrer à ses interlocuteurs qu'il le fait¹⁸. Il multiplie les expressions de fidélité totale à l'enseignement des Pères¹⁹. Les expressions « selon les Pères²⁰ », « comme l'ont dit les Pères²¹ », « comme l'ont défini les Pères²² », « selon l'enseignement des Pères²³ », « en accord avec l'enseignement des Pères éprouvés²⁴ », « avec les Pères²⁵ », « comme nous l'a transmis l'enseignement des Pères²⁶ », reviennent régulièrement sous sa plume²⁷.

Au-delà d'un souci de fidélité personnelle, le but de saint Maxime est d'amener ses interlocuteurs à confesser les vérités de la foi, comme il le fait lui-même, « pieusement avec les Pères²⁸ ». Les « hérétiques » ou les « hétérodoxes » sont au

17. J. PELIKAN, *La Tradition chrétienne*, t. II, *L'Esprit du christianisme oriental (600-1700)*, Paris, 1994, p. 17-24.

18. *Lettres*, 12, PG 91, 472CD.

19. Il affirme « suivre les saints Pères en tout » (*Dispute avec Pyrrhus*, PG 91, 297AB, éd. Doucet, p. 553) et témoigne de sa préoccupation d'« être entièrement dans la piété et de ne pas sortir de l'enseignement des Pères » (*Opuscules théologiques et polémiques*, 19, PG 91, 225A). Il affirme sans ambages : « Je pense, je crois et je dis l'enseignement des Pères tel que je l'ai reçu d'eux » (*Lettres*, 15, PG 91, 576A) et note ailleurs : « Voilà la foi que j'ai apprise et que j'apprends de nos Pères saints et bienheureux » (*Lettres*, 13, PG 91, 532C).

20. *Lettres*, 12, PG 91, 484A ; 13, PG 91, 513C, 525C ; 15, 545A ; *Opuscules théologiques et polémiques*, 7, PG 91, 73C ; 16, PG 91, 204B ; 25, PG 91, 272C ; 26, PG 91, 276AB.

21. *Ambigua à Jean*, 42, PG 91, 1324D ; *Opuscules théologiques et polémiques*, 20, PG 91, 252C.

22. *Opuscules théologiques et polémiques*, 24, PG 91, 269B ; 25, 272B.

23. *Lettres*, 12, PG 91, 472CD ; 15, PG 91, 565D ; *Opuscules théologiques et polémiques*, 20, PG 91, 249D.

24. *Opuscules théologiques et polémiques*, 16, PG 91, 185D.

25. *Lettres*, 12, PG 91, 484B.

26. *Opuscules théologiques et polémiques*, 20, PG 91, 245A.

27. Dans la Lettre 12, il note : « Nous qui, Dieu aidant, paissions la pure et divine pâture de l'enseignement de l'Église, dans la pure gloire de la piété, c'est en toute franchise que nous confessons devant Dieu et devant les hommes les expressions pieuses des Pères, en prenant chacune d'elles dans le sens et l'interprétation seyant à la piété et, comme autrefois dès le début par les ministres de la grâce, nous avons été catéchisés dans la doctrine salutaire de la foi » (*Lettres*, 12, PG 91, 500B).

28. *Lettres*, 12, PG 91, 492B ; cf. *Opuscules théologiques et polémiques*, 19, PG 91, 225C ; 7, PG 91, 81B.

contraire, dit-il, ceux qui « suivent des voies de perdition, d'un côté ou de l'autre de la voie royale des Pères²⁹ », qui « ne confessent pas d'une manière orthodoxe avec les saints Pères » ce qui est conforme à la vraie foi³⁰.

L'enseignement des Pères correspond à « l'enseignement de l'Église³¹ » et exprime fidèlement « la doctrine salutaire de la foi³² ». Ce sont les Pères qui, avec la Sainte Écriture, « nous ont transmis d'en haut, dès le début, la foi orthodoxe³³ ». On peut donc établir une équivalence entre « notre foi » et « le kérygme des Pères³⁴ ».

Les « saints Docteurs de l'Église » ne parlent pas de leur propre fond, mais en étant « instruits par [les saintes Écritures³⁵] », « en accord avec les évangélistes, les apôtres et les prophètes³⁶ ».

Les Pères sont les successeurs des Apôtres dans la tâche d'annoncer la Vérité³⁷, et leur autorité est égale à la leur parce qu'ils sont leurs disciples : « les dogmes de la piété [nous ont été] transmis [par ceux] qui en ont été dès le début les témoins oculaires et qui sont devenus les ministres du Verbe³⁸ ainsi que par leurs disciples et leurs successeurs, les Docteurs inspirés de la Vérité³⁹ ». Leurs enseignements peuvent donc être mis sur le même plan que ceux des Apôtres⁴⁰.

Comme les Apôtres, les Pères ont été établis dans l'Église par Dieu Lui-même⁴¹ (cf. 1 Co, 12, 28 ; Ep 4, 11), et les uns et les autres sont des instruments par lesquels le Verbe Lui-même révèle ce qui Le concerne⁴².

29. *Opuscules théologiques et polémiques*, 7, PG 91, 72C.

30. *Ibid.*, 8, PG 91, 93C.

31. Cf. *Lettres*, 12, PG 91, 500B.

32. Cf. *ibid.*

33. *Opuscules théologiques et polémiques*, 15, PG 91, 181B.

34. Cf. *ibid.*, 25, PG 91, 272D.

35. *Dispute avec Pyrrhus*, PG 91, 320D, éd. Doucet, p. 576-577.

36. *Ibid.*, PG 91, 320C, éd. Doucet, p. 576.

37. *Opuscules théologiques et polémiques*, 15, PG 91, 160C.

38. Cette dernière expression se trouve également dans *Lettres*, 12, PG 91, 468A.

39. *Opuscules théologiques et polémiques*, 15, PG 91, 180C.

40. Voir *Lettres*, 12, PG 91, 468A.

41. *Relatio motionis*, CCSG 39, p. 37.

42. *Ibid.*

De plus les Pères jouissent d'une autorité charismatique fondée sur leurs qualités spirituelles⁴³. Leur « science » théologique, liée à ces qualités spirituelles⁴⁴, n'est pas seulement une connaissance naturelle humaine⁴⁵ mais une connaissance révélée par Dieu⁴⁶.

Les Pères sont des « sages en dogmes élevés et divins », des « savants en choses divines⁴⁷ », des « Docteurs inspirés de la Vérité⁴⁸ », les « tenants⁴⁹ », les « révéléurs⁵⁰ » et les « hérétiques [proclamateurs]⁵¹ » de celle-ci.

La référence aux Pères est d'abord pour saint Maxime un point d'appui dans la réfutation des hérésies et un critère de la vérité. « Les citations des Pères » permettent de « confirmer la foi de l'Église⁵² ». Inversement, la foi de l'Église est conforme « à la tradition patristique⁵³ ». Saint Maxime écrit, faisant explicitement référence à la Tradition : « L'héritage lumineux de la foi, c'est de confesser du cœur et des lèvres ce que les Pères nous ont enseigné, de suivre ceux qui au commencement ont été les témoins oculaires et les ministres du Verbe⁵⁴. »

43. Cf. *Opuscules théologiques et polémiques*, 1, PG 91, 29C ; 7, PG 91, 73B, 81C, 88D ; 8, PG 91, 93C, 97C, 100B ; 9, PG 91, 116A, 121B ; 15, PG 91, 160C, 165B, 180C, 181A ; 16, PG 91, 185D, 204B, 208A ; 19, PG 91, 224D ; 21, 248B. *Lettres*, 12, PG 91, 469A, 473C ; 17, PG 91, 581D. *Ambigua à Thomas*, Prologue, PG 91, 1032A ; *Ambigua à Jean*, 42, PG 91, 1336B ; *Dispute avec Pyrrhus*, PG 91, 292C, éd. Doucet, p. 547 ; 296D, éd. Doucet, p. 252 ; 320C, éd. Doucet, p. 576.

44. Selon les Pères grecs en général et saint Maxime en particulier (qui sur ce point suit d'assez près Évagre), la *gnôsis* (*thêoria* et *thelogia*) a pour présupposé la *praxis*.

45. *Opuscules théologiques et polémiques*, 7, PG 91, 72A.

46. Cf. *Ambigua à Jean*, 10, PG 91, 1112D. *Amb. Io.*, 7, PG 91, 1089A. *Opuscules théologiques et polémiques*, 15, PG 91, 169A. *Commentaire du Notre Père*, CCSG 23, p. 38 ; *Opuscules théologiques et polémiques*, 15, PG 91, 165C ; cf. *ibid.*, 177B ; 16, PG 91, 209D ; 25, PG 91, 272C ; *Ambigua à Jean*, 7, PG 91, 1089A. *Opuscules théologiques et polémiques*, 20, PG 91, 245A. *Opuscules théologiques et polémiques*, 15, PG 91, 165C. *Opuscules théologiques et polémiques*, 15, PG 91, 160C. *Dispute avec Pyrrhus*, PG 91, 320D, éd. Doucet, p. 577. *Relatio motionis*, CCSG 39, p. 37.

47. *Dispute avec Pyrrhus*, PG 91, 296B, éd. Doucet, p. 551.

48. *Opuscules théologiques et polémiques*, 15, PG 91, 180C.

49. *Ibid.*, 9, PG 91, 116A.

50. *Ibid.*, 22, PG 91, 260B.

51. *Ibid.*, 7, PG 91, 73B.

52. *Lettres*, 14, 532D-533A.

53. *Ibid.*, 17, PG 91, 581D.

54. *Ibid.*, 12, PG 91, 465D-468A.

La pensée et les expressions des Pères ont valeur de norme. « [Leurs] paroles sont la loi et la norme de l'Église⁵⁵. » La foi « doit être confessée tel[le] que nous [l'a] annoncé[e] la sage pensée de nos saints Docteurs⁵⁶ ». Pour établir et faire admettre une vérité sur quelque chose, il s'agit « de montrer ce que les Pères en ont dit⁵⁷ ». On doit se conformer « à cela seul qu'ont pieusement passé au crible les Pères théophores de l'Église universelle⁵⁸ ».

Au-delà même des expressions héritées des Pères, il importe principalement de conserver le sens de leur enseignement. Ce qui est fondamental, c'est que soit « sauvegardé dans son intégrité le sens que les Pères théophores ont transmis à nos saintes Églises de ce qu'il faut croire⁵⁹ ».

c) Troisième pilier de la Tradition, les conciles jouissent d'une autorité semblable à celle des Pères, et même supérieure, puisqu'ils sont des expressions synthétiques et consensuelles des positions des Pères, qui ont bénéficié lors de leurs assemblées d'une illumination particulière de la part du Saint-Esprit. Saint Sophrone de Jérusalem va jusqu'à établir un parallèle entre les quatre premiers conciles œcuméniques et les quatre Évangiles pour signifier qu'il leur accorde une autorité équivalente⁶⁰.

4. Complémentarité des Écritures, des Pères et des conciles.

Il faut cependant noter que ces trois piliers de la Tradition que sont l'Écriture, les Pères et les conciles, sont complémentaires.

a) L'Écriture seule ne suffit pas à définir la Tradition. D'une part, en effet, elle n'est que la fixation écrite d'une transmission orale qui est plus large qu'elle, comme le suggère déjà saint

55. *Dispute avec Pyrrhus*, PG 91, 296D, éd. Doucet, p. 552.

56. *Lettres*, 12, PG 91, 469A.

57. *Opuscules théologiques et polémiques*, 19, PG 91, 224B.

58. *Ibid.*, 9, PG 91, 128B.

59. *Lettres*, 19, PG 91, 592C.

60. Voir SOPHRONE DE JÉRUSALEM, *Lettre synodique*, PG 87, 3184.

Jean à la fin de son évangile (Jn 21, 25⁶¹), et qui en outre s'accomplit parallèlement à elle, comme en témoignent saint Maxime le Confesseur⁶² et surtout saint Basile le Grand, qui note par exemple :

Parmi les doctrines et les proclamations gardées dans l'Église, on tient les unes de l'enseignement écrit tandis que les autres on les a recueillies, transmises mystiquement, de la tradition apostolique. Toutes ont la même force au regard de la piété (cf. 1 Tm 3, 16), nul n'en disconvient s'il a tant soit peu l'expérience des institutions ecclésiastiques⁶³.

D'autre part l'Écriture a besoin d'être interprétée correctement, c'est-à-dire conformément à la foi de l'Église (beaucoup de sectes ou d'hérésies s'appuient sur l'Écriture, mais en donnent une interprétation fautive). Cela renvoie à l'interprétation des Apôtres qui ont reçu directement du Christ la connaissance du sens que Lui-même donnait à Ses paroles, et à leurs successeurs, en particulier les Pères, qui ont reçu par transmission, mais aussi directement de l'Esprit Saint, dans l'Église, l'éclairage permettant de comprendre en vérité le sens authentique et profond de l'Écriture Sainte. Ainsi un canon du Concile *in Trullo* (691) stipule que « si quelque controverse est suscitée au regard de l'Écriture », les évêques ne doivent « l'interpréter que selon l'enseignement transmis par les lumières et les Docteurs de l'Église dans leurs écrits, et doivent se faire gloire d'agir ainsi plutôt que de tirer les choses de leurs propres têtes, de crainte que, par maladresse, ils ne s'écartent de ce qui est correct⁶⁴ ». Cependant les Pères, dès les premiers siècles, dans leurs combats contre les sectes qui invoquaient l'Écriture à tout

61. « Jésus a fait encore beaucoup d'autres choses ; si on les écrivait en détail, je ne pense pas que le monde même pût contenir les livres qu'on écrirait. »

62. PSEUDO-MAXIME LE CONFESSEUR, *Scolies sur le livre « Des Noms divins »*, PG 4, 197A : « Prends note qu'il faut placer au même rang les saintes Écritures et les traditions des évêques [...] et, c'est pour cette raison que nous acceptons les dogmes par leurs témoignages. »

63. *Sur le Saint-Esprit*, XXVII, 66. Voir les commentaires du P. Georges FLOROVSKY, « The Function of Tradition in the Ancient Church », dans *Bible, Church, Tradition : An Eastern Orthodox View*, Belmont, 1972, p. 85-89.

64. Canon 19.

bout de champ, ont été confrontés à ce problème et ont consacré à ce sujet de longs développements⁶⁵.

b) Les Pères eux-mêmes doivent avoir leur enseignement fondé sur l'Écriture correctement comprise. Les « saints Docteurs de l'Église », explique saint Maxime, ne parlent pas de leur propre fond, mais en étant « instruits par [les saintes Écritures⁶⁶] », « en accord avec les évangélistes, les apôtres et les prophètes⁶⁷ ».

c) Les définitions des conciles sont établies par les Pères, en accord avec l'Écriture, avec les Pères qui les ont précédés et avec les conciles antérieurs. Ainsi par exemple la Définition de foi du IV^e Concile œcuménique réuni à Chalcédoine (451) commence ainsi : « Suivant donc les saints Pères, nous enseignons tous unanimement que nous confessons⁶⁸... », et la définition de foi du VII^e Concile œcuménique (Nicée II, 787) de même : « Suivant la doctrine divinement inspirée de nos saints Pères et la tradition de l'Église universelle⁶⁹. » Le V^e Concile œcuménique (II^e concile de Constantinople, 553) affirme avoir « confessé tous ces points reçus de la Sainte Écriture, de l'enseignement des saints Pères et des définitions portées à propos de la foi une et identique par les quatre saints conciles⁷⁰ » précédents. Le consensus des Pères permet de vérifier la validité des conciles. Inversement, les conciles vérifient le consensus des Pères, de même que le sens juste (l'interprétation correcte) de l'Écriture est vérifié par le consensus des Pères.

5. La Tradition comme chaîne de transmission.

La Tradition consiste en une sorte de chaîne dans l'Église, où le « dépôt » dont parle saint Paul à son disciple Timothée en lui demandant de le garder (1 Tm 6, 20), a été transmis par le Christ à Ses Apôtres, qui l'ont eux-mêmes transmis à leurs dis-

65. Voir à ce sujet l'excellente étude du P. Georges FLOROVSKY, « The Function of Tradition in the Ancient Church », dans *Bible, Church, Tradition : An Eastern Orthodox View*, Belmont, 1972, p. 73-92, *passim*.

66. *Pyr.*, PG 91, 320D, éd. Doucet, p. 576-577.

67. *Ibid.*, 320C, éd. Doucet, p. 576.

68. *Les Conciles œcuméniques*, 2, 1, *Les Décrets*, Paris, 1994, p. 198-199.

69. *Ibid.*, p. 302.

70. Denzinger, n° 438.

ciptes, les évêques et les Pères, qui s'efforcent de se le transmettre sans altération de génération en génération. Cette chaîne existe aussi entre les conciles : comme nous venons de le voir, chacun, avant de proclamer sa définition de foi, affirme qu'il se fonde sur les précédents et les confirme.

Saint Sophrone de Jérusalem exprime ce fait lorsqu'il écrit : « Une tradition apostolique et ancienne a prévalu dans les saintes Églises à travers la terre entière, de sorte que ceux qui occupent des fonctions hiérarchiques se rapportent, en tout ce qu'ils pensent et croient, à tous ceux qui, avant eux, ont appartenu à la hiérarchie. Car toute leur course serait vaine si la foi devait être déformée en quoi que ce soit⁷¹. »

Saint Sophrone insiste ici, comme le faisait déjà saint Irénée de Lyon⁷², sur le lien de la Tradition avec la succession apostolique, mais aussi sur la fidélité de la transmission, c'est-à-dire sur le fait que la foi est préservée sans déformation.

6. La Tradition opposée aux innovations.

La Tradition, par souci de fidélité à l'héritage reçu du Christ, puis des apôtres, puis des Pères et des conciles, se caractérise par une résistance aux innovations, c'est-à-dire à l'introduction de conceptions ou de pratiques qui n'appartiennent pas à cet héritage quant à leur essence ou à leur esprit (mais pas forcément quant à la forme ou quant à la lettre).

Ce refus des innovations est une caractéristique de la Tradition depuis les premiers siècles où, comme le remarque le P. Georges Florovsky, « la permanence de la conscience chrétienne était le signe le plus remarquable et la marque de sa vérité : pas d'innovation⁷³ ». En témoigne par exemple Tertullien lorsqu'il dit : « La règle de la foi est absolument une, immuable, n'admettant aucune réforme⁷⁴. » En témoigne aussi cette remar-

71. *Lettre synodique*, PG 87, 3149-3152.

72. *Contre les hérésies*, IV, 26, 2 : « C'est pourquoi il faut écouter les presbytres qui sont dans l'Église : ils sont les successeurs des apôtres et, avec la succession dans l'épiscopat, ils ont reçu le sûr charisme de la vérité. »

73. Cf. G. FLOROVSKY, « The Authority of the Ancient Councils and the Tradition of the Fathers », dans *Bible, Church, Tradition : An Eastern Orthodox View*, Belmont, 1972, p. 98.

74. *Discours contre ceux qui rejettent les saintes icônes*, II, 41.

que de saint Jean Damascène, qui souligne le préjudice que les innovations causent au corps de l'Église :

Nous nous tenons sur le rocher de la foi et dans la Tradition de l'Église, sans déplacer les bornes qu'ont posées nos saints Pères ni laisser de place à ceux qui veulent introduire des innovations et ruiner l'édifice de la sainte Église de Dieu catholique et apostolique. Car si chacun va selon sa volonté, c'est petit à petit le corps tout entier de l'Église qui sera démoli⁷⁵.

La notion d'innovation est presque toujours, chez les Pères, associée à la notion d'hétérodoxie (autrement dit d'hérésie) ou d'hétéropraxie. Selon saint Maxime, les hérétiques « imaginent » quelque chose d'« étranger à l'enseignement des saints Pères⁷⁶ » et « déplacent les bornes qu'ils ont posées⁷⁷ ». Ils « inventent des autorités dont la force ne vient ni de l'Écriture, ni des Pères [...] mais de quelque chose d'étranger imaginé par les contorsions humaines⁷⁸ ». L'hérésie relève toujours de l'« opinion propre », « des conceptions personnelles⁷⁹ », de l'imagination⁸⁰ de celui qui la professe. Elle tient à ce que l'on s'est écarté de l'enseignement patristique traditionnel : « en s'égarant hors de la pieuse prédication des saints Pères », on tombe dans des fantasmagories⁸¹. C'est « par eux-mêmes » que, « enflés de présomption », les hérétiques « sondent la raison d'être des choses⁸² ». Les hérétiques ont l'habitude de « tirer [ce qu'ils affirment] de leur propre fond comme si c'était de l'un des Pères, et de tromper [ainsi] les innocents⁸³ ». Au lieu de conformer leur pensée et leurs expressions à l'enseignement des Pères, ils cherchent au contraire à « amener à leurs vœux ce que les Pères ont dit⁸⁴ ». Une opinion propre est une opinion individuelle qui, même si elle est par la suite partagée par d'autres, est séparée de la « foi commune » que professent

75. *Du voile des vierges*, I, 1.

76. *Lettres*, 17, PG 91, 581D.

77. *Opuscules théologiques et polémiques*, 7, PG 91, 88CD.

78. *Dispute à Bizya*, CCSG 39, p. 109.

79. *Opuscules théologiques et polémiques*, 9, PG 91, 125C.

80. Cf. *Lettres*, 17, PG 91, 581D ; *Dispute à Bizya*, CCSG 39, p. 109.

81. *Opuscules théologiques et polémiques*, 9, PG 91, 121AB.

82. *Lettres*, 12, PG 91, 473C.

83. *Ibid.*, 496D.

84. *Opuscules théologiques et polémiques*, 19, PG 91, 225B.

les Pères. Aussi une opinion propre ne peut-elle être reçue que si l'on peut montrer qu'elle s'accorde avec la position des Pères⁸⁵.

Nous retrouvons ici l'idée du consensus déjà évoquée, mais aussi l'idée que l'Église est un corps auquel tous les membres sont unis et dans lequel ils sont unis entre eux, au-delà de l'espace et du temps. C'est pourquoi l'hérésie est toujours conçue d'abord comme ce qui sépare de l'Église et introduit une division. Inversement, la Tradition, en tant que chaîne qui traverse les générations de chrétiens et les réunit au-delà du temps dans une foi identique et une pratique commune au sein de l'Église, apparaît comme un puissant facteur d'unité.

Cela nous conduit à envisager plus précisément le lien de la Tradition avec l'Église en tant que Corps du Christ.

7. La Tradition comme mode de connaissance et mode de vie en Christ par l'Esprit.

Lorsque, dans l'Église orthodoxe, on parle de Tradition, on comprend que ce qui a été transmis c'est la foi orthodoxe telle qu'elle a été révélée par le Christ, communiquée par Lui à Ses apôtres, exprimée par écrit dans les Saintes Écritures, transmises par les apôtres aux Pères de l'Église, précisée par eux, sur certains points, dans les conciles, et vécue de manière ininterrompue dans l'Église sous l'action du Saint-Esprit.

La Tradition n'est donc pas la transmission de génération en génération, depuis les origines du christianisme, seulement d'idées, de paroles ou d'écrits sur Dieu, mais aussi et surtout d'un mode de connaissance de Dieu indissociablement lié à un mode de vie en Dieu au sein même de l'Église, c'est-à-dire fondé sur le Corps du Christ et inspiré et animé par l'Esprit Saint.

La Tradition est donc la transmission de la foi, mais aussi la transmission de l'expérience de la foi. C'est en raison de ce lien intime de la Tradition à l'expérience que saint Jean Chrysostome dit : « La Tradition existe ; ne demande rien de plus », car cette expérience est comme toute expérience, au fond, inflexible. C'est la transmission des mystères (ou sacrements), à

85. Voir *Opusculs théologiques et polémiques*, 9, PG 91, 128B.

laquelle fait sans doute allusion saint Basile quand il parle d'une transmission « mystique » depuis les temps apostoliques, parallèle à celle de l'enseignement ouvert⁸⁶. C'est la transmission de la vie liturgique. C'est aussi la transmission de la vie spirituelle des pères spirituels à leurs enfants spirituels. C'est plus généralement une transmission de la grâce de l'Église. Ainsi le métropolite Philarète de Moscou écrit :

Rendons gloire à Dieu, mes frères, de nous avoir appelés à être les enfants et les membres de l'Église véritable, au sein de laquelle réside la tradition sacrée, non seulement celle de la doctrine, des canons et des rites, mais encore celle qui transmet invisiblement et réellement les dons de la grâce, qui sanctifie et descend du ciel sur la terre [...], celle qui s'écoule et s'épanche sans interruption, sur la hiérarchie et l'administration des sacrements [...]; en sorte que les saints apôtres, marqués de l'onction du Saint-Esprit, la dispensent à leur tour aux saints Pères, ceux-ci à leurs successeurs de siècle en siècle, lesquels revêtus de l'épiscopat donnent la consécration [...] aux saints mystères qui, à leur tour, communiquent une nouvelle grâce aux évêques, afin que toutes les fois que nous approchons par la foi des choses saintes, nous soyons mis en contact surnaturel avec la grâce céleste, primitivement accordée aux apôtres, par l'effusion du Saint-Esprit⁸⁷.

Cette grâce de l'Église, qui est transmise par la Tradition, se fonde sur le Corps du Christ auquel l'Église s'identifie, et est dispensée par l'Esprit. Aussi Mgr Athanase Jevtić dit assez

86. Le P. G. FLOROVSKY note : « On ne devrait pas être gêné par l'affirmation de saint Basile selon laquelle les *dogmata* étaient transmis ou légués par les Apôtres *en musteriō*. Ce serait une grossière erreur que de traduire ce terme par "en secret". La seule traduction exacte est "par le biais des mystères", c'est-à-dire sous la forme des cérémonies et des usages (liturgiques) ou "coutumes". En fait, c'est précisément ce que saint Basile déclare lui-même : "La plupart des mystères nous sont communiqués de façon non écrite." Le terme *ta mustika* se rapporte manifestement ici aux cérémonies du baptême et de l'eucharistie, lesquels sont, pour saint Basile, d'origine "apostolique" » (« The Function of Tradition in the Ancient Church », dans *Bible, Church, Tradition : An Eastern Orthodox View*, Belmont, 1972, p. 86). Comme exemples de ce qui est légué de cette façon, le P. G. FLOROVSKY évoque une série de pratiques liturgiques et rituelles dont on ne trouve pas trace dans l'Écriture comme : l'utilisation du signe de croix lors du rite d'admission des catéchumènes, l'orientation vers l'est lors de la prière, l'habitude de se tenir debout lors de l'office du dimanche ; l'épiclese dans le rite eucharistique, la bénédiction de l'eau et de l'huile, le renoncement à Satan et à ses œuvres, la triple immersion lors de la cérémonie du baptême (*ibid.*, p. 87).

87. *Sermon sur les traditions*.

hardiment, en renvoyant à différents passages des épîtres de saint Paul (Col 2, 6-7 ; 2 Co 4, 5 ; Ga 1, 26 ; 12, 9 ; Ph 4, 9 ; 1 Th 2, 13 ; 2 Th 3, 6 ; 1 Tm 6, 20 ; 2 Tm 1, 14), que « la sainte Tradition au sein de l'Église n'est rien d'autre que le Sauveur Jésus-Christ Lui-même », et que « la Tradition consiste donc à léguer et à recevoir dans l'Église, ou bien en tant qu'Église, le Seigneur Jésus, par la grâce du Saint-Esprit, selon la volonté du Père⁸⁸ ».

Cette relation étroite de la Tradition avec le corps même du Christ et avec le mystère sacramentel de la communion est indiquée de manière claire dans le fait que, lors de l'ordination d'un prêtre, l'évêque, après l'épiclesse et avant la Communion, lui confie la partie de l'Agneau divin où sont inscrites les lettres XC, en lui disant : « Reçois ce bon dépôt et garde-le intact jusqu'à ton dernier souffle. »

8. Le caractère divino-humain de la Tradition.

Ainsi, la Tradition de l'Église n'est pas seulement humaine (comme le sont la plupart des traditions) mais divino-humaine. Vladimir Lossky la définissait ainsi, dans sa pureté et son essence, comme « la Vie de l'Esprit Saint dans l'Église, communiquant à chaque membre du Corps du Christ la faculté d'entendre, de recevoir, de connaître la Vérité dans la Lumière qui Lui est propre, et non selon la lumière naturelle de la raison humaine⁸⁹ ».

Il découle de cela que la Tradition inclut en même temps le contenu de la foi et la façon de la comprendre, de la vivre et de la confesser correctement, c'est-à-dire de manière vraie, juste, droite, conforme à l'intention et à la volonté de Dieu.

Il en découle aussi que le sens de la Tradition et de ce qui lui est conforme ou non ne vient pas seulement, pour le fidèle, d'une connaissance théorique de l'Écriture, des conciles et des Pères (qui cependant est importante et nécessaire), mais d'une

88. « Théologie et Tradition. La théologie en tant que gardienne et protectrice de la Tradition », dans *La Théologie dans l'Église et dans le monde*, Chambésy, 1984.

89. « La Tradition et les traditions », dans *À l'image et à la ressemblance de Dieu*, Paris, 1967, p. 150.

connaissance donnée par grâce qui suppose de sa part la vie liturgique et la participation aux sacrements dans l'Église, ainsi que l'ascèse. Cette dimension charismatique de la Tradition est par exemple soulignée par saint Irénée⁹⁰.

Sans cette dimension charismatique et sans ce lien avec la vie spirituelle, la Tradition ne serait qu'une tradition humaine vaine, comme celles dont le Christ dénonce la vanité : « C'est en vain qu'ils m'honorent en enseignant des doctrines et des préceptes humains. Car ayant abandonné le commandement de Dieu, ils conservent des traditions humaines » (Mc 7, 8).

9. La Tradition comme conscience.

Cette connaissance se manifeste d'abord comme une sorte de conscience dogmatique qui donne aux fidèles l'intuition immédiate de ce qui est vrai ou faux, analogue à la conscience morale qui lui donne un sens immédiat de ce qui est bien ou mal. C'est ainsi que Vladimir Lossky définit justement la Tradition comme « une faculté de juger à la lumière de l'Esprit Saint », ou encore comme « la conscience de la Vérité révélée », « la possibilité de juger et de discerner entre le vrai et le faux dans la Lumière de l'Esprit Saint⁹¹ », et donc comme « la conscience critique de l'Église⁹² » qu'ont assimilée ceux qui en possèdent le sens.

Cette conscience, pour le fidèle, n'est pas seulement source de discernement, mais également ce qui lui permet de saisir la continuité et l'unité qui existe entre les livres des Saintes Écritures et aussi les œuvres des Pères, écrites dans des contextes différents, par des personnes différentes, et dans des styles différents. Là où un esprit extérieur cite l'Écriture par morceaux sans percevoir son dessein général – c'est ce que les premiers Pères reprochaient déjà aux hérétiques qui faisaient un usage abondant mais désordonné et erroné de la Bible – ou ne connaît les Pères, à la manière de littérateurs ou de philosophes profanes, que par différenciation et opposition, le sens traditionnel reconnaît les relations cachées, la structure intime, l'unité pro-

90. Voir *Contre les hérésies*, III, 24, 1.

91. *Loc. cit.*, p. 153 et 152.

92. *Loc. cit.*, p. 154.

fonde, l'orientation d'ensemble des différents textes et sait les rattacher à l'unique parole du Verbe et à l'unique inspiration de l'Esprit. Il sait aussi en percevoir le sens véritable.

La Tradition n'est pas un ensemble de textes, de règles ou de préceptes morts qui se transmettraient comme un objet, mais plutôt la conscience que, à chaque moment du temps, l'Église a de sa propre Vérité, et de la continuité et de l'unité de cette Vérité au cours des différents moments du temps et à travers ses différentes expressions, unité et continuité fondées sur l'unicité du Corps du Christ qui constitue l'Église, « Jésus-Christ [qui] est le même, hier, aujourd'hui et à jamais » (He 13, 8).

Toutes respectables que puissent être l'ancienneté ou la coutume, ce ne sont pas elles qui sont les critères absolus de la Tradition, mais la Vérité, c'est-à-dire le Christ Lui-même tel que l'Esprit Le fait connaître dans l'Église. Concernant d'une part l'antiquité, saint Cyprien a une formule frappante : « L'antiquité sans la vérité n'est qu'une erreur ancienne⁹³. » Et le P. Georges Florovsky fait judicieusement remarquer que « l'antiquité comme telle n'est pas une vérité, bien que la vérité chrétienne soit intrinsèquement une ancienne vérité⁹⁴ ». Concernant d'autre part la coutume, trop facilement assimilée à la Tradition, Tertullien avait fait remarquer : « Notre Seigneur S'est désigné Lui-même non comme coutume mais comme Vérité⁹⁵ », remarque reprise presque textuellement par saint Augustin : « Dans l'Évangile, le Seigneur a dit : "Je suis la Vérité." Il n'a pas dit : "Je suis la coutume⁹⁶." »

Dans la conscience de la Tradition, ce n'est donc pas la coutume qui juge de la vérité, mais la Vérité qui juge de la coutume.

93. *Lettres*, 74, 9.

94. Cf. G. FLOROVSKY, « The Authority of the Ancient Councils and the Tradition of the Fathers », dans *Bible, Church, Tradition: An Eastern Orthodox View*, Belmont, 1972, p. 99.

95. *Du voile des vierges*, I, 1.

96. *Du baptême*, III, 6, 9.

10. La capacité d'adaptation de la Tradition.

La même conscience qui permet de reconnaître la Vérité une à travers ses expressions multiples et diverses permet aussi de lui donner de nouvelles expressions qui lui soient conformes.

La Tradition s'oppose, comme nous l'avons dit, aux innovations, en tant que ces innovations contredisent la Vérité reçue par l'Église ou l'altèrent. Mais elle ne s'oppose pas à des expressions nouvelles de la même Vérité ; au contraire elle y contribue en tant qu'elle est garante de la conformité de ces expressions nouvelles avec l'essence de la Vérité, et cela en dépit, parfois, de leur différence avec des expressions antérieures, ou même de leur caractère nouveau, comme lorsque, par exemple l'Église a utilisé pour la première fois des mots comme « essence » et « hypostase » pour exprimer le mystère de l'unité et de la distinction du Père, du Fils et du Saint-Esprit, puis le mystère du Dieu-homme, le Verbe incarné.

C'est grâce à l'assurance que lui donne la conscience de la Tradition que l'Église peut non seulement diffuser la Bonne Nouvelle dans les diverses langues des Nations, mais encore trouver les mots nécessaires pour s'adapter au langage, à la mentalité et aux capacités réceptives des hommes des différentes cultures et des différentes époques, tout en gardant inchangé le « dépôt » reçu du Christ à travers les Apôtres et les Pères ; c'est par là qu'elle peut, autrement dit, adapter son message tout en maintenant inaltéré le contenu de ce message.

Alors que le traditionalisme craint non seulement toute innovation (ce qui est légitime) mais toute nouveauté et vise à préserver coûte que coûte les formes mêmes, le vrai sens de la Tradition donne une liberté, qui est celle de l'Esprit et des enfants de Dieu (2 Co 2, 17 ; Rm 8, 21) vis-à-vis des formes, visant à préserver seulement ce qu'elles expriment. Alors que le traditionalisme s'attache à la lettre, le vrai sens de la Tradition s'attache à l'esprit.

Ce n'est pas seulement la prédication qui a amené les Pères à faire preuve d'une certaine inventivité et d'une certaine audace dans l'expression de la Vérité, mais aussi et surtout la lutte contre les différentes hérésies qui sont apparues au cours des siècles. La plupart des termes du vocabulaire classique de la théologie sont apparus progressivement dans les œuvres des

Pères tandis qu'ils ne figuraient pas dans les Écritures. Beaucoup de ces termes (comme « essence », « substance » ou « nature », comme « hypostase » ou « personne », comme « puissance » et « énergie », etc.) ont été empruntés au vocabulaire de la philosophie de l'époque, mais les Pères en ont christianisé le sens pour en faire un bien du langage théologique de l'Église, en faisant voir comment le sens qu'ils leur donnaient ne contredisait pas et n'altérait pas le sens des vérités reçues, mais au contraire le confirmait en contribuant à le préciser face aux hérésies qui, elles, en étaient de véritables déformations ou contradictions.

L'Église orthodoxe ignore le développement dogmatique que connaît depuis le IX^e siècle l'Église latine, qui a reçu une justification théorique au milieu du XIX^e siècle de la part du cardinal Newman (mais dont saint Augustin avait peut-être jeté les premières bases⁹⁷), et qui a été la source de ce que l'Église orthodoxe considère comme des innovations (*Filioque*, doctrine du Purgatoire, doctrine de l'Immaculée Conception, doctrine de l'infaillibilité pontificale, etc.). Elle reconnaît en revanche la possibilité d'une explicitation ou d'une reformulation de la foi selon les nécessités qui apparaissent dans différents contextes de différentes époques. Cette explicitation ou cette reformulation n'ajoutent rien à ce qui a été reçu à l'origine qui en modifierait le sens, mais visent à en préciser la nature face à des risques d'incompréhension, de mauvaise interprétation ou de déformation, ou encore à répondre à des questions nouvellement apparues auxquelles les expressions anciennes de la foi ne répondaient pas. Les expressions nouvelles de la foi, fournies parfois, comme nous venons de le voir, avec un vocabulaire radicalement nouveau, ne renient en rien les expressions anciennes et ne les rendent pas caduques. Elles en constituent plutôt des alternatives (qui témoignent, positivement, du caractère inépuisable des expressions de la Vérité), dont la conscience de la Tradition permet de percevoir l'unité profonde avec les précédentes et de s'assurer de la vérité identique.

97. Dans le *De fide et symbolo*, par la non-distinction entre la Révélation et la saisie conceptuelle de la Révélation.

11. Les conditions ascétiques de la fidélité à la Tradition.

Pour être conforme à la Tradition, la pensée théologique et la vie ecclésiale doivent être conformes à la fois à l'Écriture, aux conciles (à leurs définitions de foi et à leurs canons) ainsi qu'aux Pères. Ceux qui rompent avec la Tradition et s'en écartent sont ceux qui veulent penser théologiquement par eux-mêmes et adopter des pratiques et des comportements propres⁹⁸. Comme l'ont souvent montré les Pères, les hérésies naissent moins souvent d'une faute de l'intelligence que d'une volonté d'autonomie et de séparation intimement liée à l'orgueil et au désir passionné de se faire valoir que les Pères grecs appellent *kenodoxia* ou vaine gloire⁹⁹, et plus fondamentalement encore à l'amour égoïste de soi (*philautia*).

Le souci de ne rien dire par soi-même, mais de se conformer en tout point à l'enseignement de l'Écriture et des Pères est exprimé par beaucoup de Pères mêmes, par exemple saint Athanase¹⁰⁰, saint Maxime le Confesseur¹⁰¹, saint Jean Damascène¹⁰², ou saint Syméon de Thessalonique¹⁰³.

Cela suppose un esprit d'humilité, d'obéissance et d'abnégation par amour de Dieu et de l'Église, qui est à l'opposé de toutes les passions aboutissant à une pensée et à un comportement individualistes. Le sens de la Tradition est pour cela intimement lié au sens de la communauté ecclésiale, où la personne vit dans l'Église et pense, se comporte et s'exprime en communion avec tous les autres membres du Corps du Christ,

98. Cf. MAXIME LE CONFESSEUR, *Opuscles théologiques et polémiques*, 9, PG 91, 125C.

99. Cf. par exemple IRÉNÉE DE LYON, *Contre les hérésies*, IV, 26, 2 : « Quant à tous les autres, qui se séparent de la succession originelle, il faut les regarder comme des hérétiques à l'esprit faussé, ou des schismatiques pleins d'orgueil et de suffisance, ou encore des hypocrites n'agissant que pour le lucre ou la vaine gloire. »

100. *Lettre à Adelfios*, I, 33 : « En accord avec la foi apostolique qui nous a été transmise des Pères par la Tradition, j'ai transmis cette Tradition, sans inventer quoi que ce soit d'extérieur à elle. »

101. *Lettres*, 15, PG 91, 576A : « Je pense, je crois et je dis l'enseignement des Pères tel que je l'ai reçu d'eux. »

102. *Dialectica*, 2, PTS 7, p. 55 : « Je ne dirai rien de moi-même, mais ce que j'ai glané çà et là, chez les hommes divins et sages. »

103. Dans le titre de son traité *Contre les hérésies*, se trouve cette remarque : « Il n'a rien fait figurer dans ce livre qui lui soit propre, mais a tout recueilli dans les Saintes Écritures et chez les Pères. »

dans la communion au Christ Lui-même et à l'Esprit Saint. Il est aussi pour la même raison étroitement lié à la vie ascétique qui en combattant les passions et développant corrélativement les vertus, élimine l'amour de soi, l'orgueil, la vanité, l'agressivité, et développe l'humilité, le sens de la véritable obéissance et l'amour de Dieu et du prochain.

12. Conclusion.

En conclusion, on peut constater que le sens orthodoxe de la Tradition est très éloigné des deux termes des différentes oppositions avec lesquelles, d'un point de vue sociologique, la notion de tradition est souvent mise en rapport : intégrisme et progressisme, traditionalisme et modernisme, conservatisme et réformisme, fondamentalisme et libéralisme, etc.

Il est fermement attaché à l'intégrité de la foi et à l'*ethos* (ou mode de vie) orthodoxes, mais en même temps admet un progrès dans leur expression et leur manifestation pour autant qu'il n'en altère pas l'essence ; il est attaché à la Tradition, mais sans la confondre avec les traditions, et en faisant passer toujours l'esprit avant la lettre ; il n'est pas fasciné par ce qui est moderne et prêt à l'échanger contre ce qui est ancien, mais a toujours le souci de rendre son Bien accessible à la mentalité et au langage de chaque époque nouvelle ou de chaque contexte nouveau, et d'affronter les défis de la modernité à chaque moment de l'histoire ; il a le souci de conserver le précieux héritage du Christ, des apôtres et des Pères, mais se montre prêt à réformer tout ce qui n'en serait pas une expression adéquate ou un bon mode de vie ; il est attaché aux fondements de la foi et de la vie chrétiennes, mais les connaît et en fait l'expérience dans l'Église avec la liberté des enfants de Dieu que donne l'Esprit.

Loin d'être synonyme de repli sur un passé révolu, la Tradition est ouverte à la fois sur le passé, le présent et l'avenir qu'elle englobe, parce qu'elle est fondée sur le Christ qui englobe la totalité de l'humanité dans la totalité des siècles, et qui est « le même, hier, aujourd'hui et à jamais » (He 13, 8). Loin d'être synonyme de mort, la Tradition est, dans le corps vivant du Christ, par l'Esprit, une source de vie toujours renouvelée. Saint Irénée écrit dans ce sens :

La prédication de l'Église présente à tous égards une inébranlable solidité, demeure identique à elle-même et bénéficie, ainsi que nous l'avons montré, du témoignage des prophètes, des apôtres et de tous leurs disciples, témoignage qui englobe « le commencement, le milieu et la fin », bref la totalité de l'économie de Dieu et de Son opération infailliblement ordonnée au salut de l'homme et fondant notre foi. Dès lors, cette foi, que nous avons reçue de l'Église, nous la gardons avec soin, car sans cesse, sous l'action de l'Esprit de Dieu, tel un dépôt de grand prix renfermé dans un vase excellent, elle rajeunit et fait rajeunir le vase même qui la contient¹⁰⁴.

104. Cf. *Contre les hérésies*, III, 24, 1.